

Le comité local
de développement social
vous présente :

LA POLITIQUE de DÉVELOPPEMENT SOCIAL

CADRE DE RÉFÉRENCE



TABLE DES MATIÈRES

Page 2

LA PRÉSENTATION.....	3
L'OBJECTIF GÉNÉRAL	4
LES CONCEPTS	5
LES PRINCIPES D'ACTION	8
LES CIBLES	9
LES ACTEURS	10
LES ENJEUX.....	13
LES PRIORITÉS	16
LA COORDINATION	18
LES INDICATEURS.....	20
L'ÉCHÉANCIER.....	21

LA PRÉSENTATION

Page 3

Le développement social et la lutte à la pauvreté sont essentiels au développement local des collectivités, et ce, sur différents plans dont celui du développement économique.

Vue sous l'angle du développement social, la création d'emplois représente un ensemble de mesures mises en place par les collectivités, afin de permettre une participation sociale active et gratifiante aux personnes.

Mais bien que l'intégration au marché du travail soit souvent vue comme une des formes privilégiées de participation sociale, celle-ci n'est pas possible ou souhaitable pour tous.

Pour les retraités et les jeunes d'âge scolaire, par exemple, les collectivités doivent évidemment prévoir d'autres moyens, économiques ou autres, que l'intégration en emploi pour permettre à ces personnes d'avoir une participation à la fois gratifiante pour eux-mêmes et utile à leur collectivité. Les exemples pourraient être multipliés. Toutefois, dans tous les cas, la participation sociale la plus active et la mieux adaptée possible profitera à la fois aux personnes et aux collectivités.

Le développement social et la lutte à la pauvreté interpellent les intervenants de nombreux secteurs : santé et services sociaux, éducation, emploi, organismes communautaires, municipalités, sports et loisirs, etc. C'est un défi important pour lequel la concertation intersectorielle est essentielle.

Une politique en développement social vise à améliorer les conditions requises pour la plus grande participation sociale des personnes, en intervenant à l'échelle des collectivités locales et en intervenant à l'échelle des personnes.

Pour atteindre ce but, il est proposé d'entreprendre ou de poursuivre des actions intersectorielles, qui apportent une « valeur ajoutée » à ce que les différents acteurs font déjà sectoriellement.

À cette fin, le plan d'action devra proposer des stratégies et des exemples d'actions intersectorielles, ainsi que des mécanismes de coordination des actions. Le tout devra faire l'objet d'un consensus entre les nombreux acteurs de la MRC.



L'OBJECTIF GÉNÉRAL

Page 4

Améliorer les conditions requises pour la plus grande participation sociale et l'épanouissement des citoyennes et citoyens en intervenant à l'échelle des personnes, des collectivités locales et de la MRC de Maskinongé.

Cet objectif s'appuie sur les concepts de développement social et de participation et il fait référence aux groupes cibles de personnes définis plus haut. La participation sociale, rappelons-le, peut prendre différentes formes, non seulement le travail rémunéré mais encore les études, le bénévolat, les activités de loisirs et de sports, etc.

Par conditions requises, on entend à la fois les conditions à l'échelle des personnes, des collectivités locales et de la MRC.

Le cadre de référence et le plan d'action devraient d'abord s'articuler autour de deux principaux concepts. **Le développement social et la participation sociale.**

Développement social

Le développement social peut être défini comme suit : la mise en place, le renforcement de conditions qui permettront, d'une part, à la collectivité de progresser socialement, culturellement et économiquement et, d'autre part, à tous les membres de cette collectivité de participer au progrès et de profiter de ses fruits, le plus équitablement possible. Autrement dit, le développement social profite non seulement aux personnes mais aussi aux collectivités.

Participation sociale

La notion de participation sociale représente pour sa part une notion plus pratique : la participation sociale implique un échange réciproque entre l'individu et la collectivité, elle met en cause, d'une part, la responsabilité collective de permettre à tous de participer activement à la vie en société et, d'autre part, la responsabilité individuelle d'agir en citoyen responsable.

Le concept de participation sociale présente l'avantage de faire référence à un ensemble d'activités qui rejoignent de nombreux acteurs, ceux-là mêmes qu'on veut interpeller par le plan d'action. En effet, la participation sociale prend plusieurs formes, en particulier :

- Le travail rémunéré;
- Les études à l'école, pour les jeunes ou les adultes;
- Le bénévolat et l'entraide;
- Les activités culturelles, de loisirs et de sports;
- L'engagement dans des institutions démocratiques;
- L'investissement humain ou financier dans une entreprise ou dans un projet communautaire.

Comme on le voit, la participation sociale ne repose pas que sur le seul travail rémunéré. Participer socialement, c'est contribuer au développement social. Les personnes en emploi participent effectivement au développement social de leur collectivité. D'ailleurs, l'intégration au marché du travail est souvent vue comme étant une des formes de participation sociale privilégiées. En ce sens, on se préoccupera de la création d'emplois, du développement de l'employabilité, du perfectionnement, etc.

Par de telles mesures, la collectivité permet à l'individu de participer activement à la vie en société et, en retour, celui-ci gagne un revenu, a la possibilité de réaliser des activités gratifiantes et d'agir en citoyen responsable.

Mais l'intégration au marché du travail n'est pas la seule forme de participation sociale qui soit profitable à la fois à la personne et à la collectivité. Ce n'est pas non plus la seule forme de participation sociale qui soit possible ou souhaitable pour tous. Pour certaines personnes, la question ne se pose tout simplement pas. Pensons, par exemple, aux personnes retraitées à qui la collectivité doit permettre d'autres activités que l'emploi rémunéré pour qu'elles puissent participer activement à leur collectivité. On pensera ici à des mesures économiques ou autres facilitant l'accès à des activités culturelles, de loisirs ou de sports, à du bénévolat auprès des jeunes ou autrement, à des actions visant à briser l'isolement, etc. Ces formes de participation sociale, bien qu'elles ne se traduisent pas en nombre d'emplois, auront un impact bénéfique indéniable sur les personnes et leur collectivité.

Évidemment, pour les jeunes d'âge scolaire, la participation sociale n'est pas de s'intégrer au marché du travail mais d'aller à l'école. Étudier est certainement pour ces jeunes une importante manière d'être actif socialement, ce qui doit leur profiter à eux-mêmes, ainsi qu'à la collectivité.

Les adultes, par ailleurs, qui retournent aux études offrent un autre exemple de participation sociale qui doit également être reconnue.

D'autres personnes encore, pour diverses raisons, ne sont tout simplement pas prêtes à intégrer le marché du travail. Un contexte familial difficile, des échecs scolaires répétés, le manque d'habiletés de base (lecture, budget, socialisation, etc.), le manque d'expérience pour se qualifier en emploi ou perte de l'emploi occupé pendant de nombreuses années ne sont que quelques exemples où l'intégration au marché du travail sera sérieusement compromise sinon rendue très problématique... D'autres formes de participation sociale, transitoires ou permanentes, doivent alors être envisagées.

Pour certains, quel que soit leur âge, sortir d'un isolement momentané ou chronique, créé par l'absence d'un milieu professionnel ou scolaire, sera une première forme de participation sociale, à leur mesure.

Pour d'autres, participer à un projet ou à une activité communautaire, si modeste que ce soit, représentera une forme de participation sociale plus active que ce qu'ils connaissent. Les exemples pourraient être multipliés.

Quel que soit la forme de participation sociale, le même principe demeure : **les personnes comme leur collectivité profiteront d'une participation sociale active.**

LES CONCEPTS (suite)

Page 7

C'est au bénéfice de tous que doivent être envisagées des mesures pour encourager et soutenir la participation sociale dans nos milieux.

Pour les personnes elles-mêmes, une participation sociale active, à la mesure de chacune et chacun, est source de gratification, non seulement par le salaire dans le cas des personnes en emploi, mais aussi de diverses façons, telles que le sentiment d'être utile, l'estime de soi, la dignité, la valorisation face aux autres, la possibilité de développer des relations, de connaître des nouveaux milieux, etc.

Pour la collectivité, la participation sociale du plus grand nombre est à la base de son dynamisme et de son attrait pour ses propres membres, jeunes et moins jeunes.

Ce même dynamisme par ailleurs influencera celles et ceux qui songeraient à venir s'y établir...

Il est apparu important de définir un certain nombre de principes propres à baliser les actions intersectorielles à entreprendre.

Ces principes d'action sont les suivants :

- Le développement social concerne toute la collectivité et il est plus efficace lorsqu'il résulte d'actions concertées entre acteurs de différents secteurs (par exemple : santé, action communautaire et emploi);
- L'action concertée vise à apporter une valeur ajoutée aux actions sectorielles, sans dédoubler ces dernières, notamment par la collaboration autour de cibles et d'actions convenues entre partenaires et le partage d'information;
- L'action concertée doit nécessairement reconnaître et respecter la mission, ainsi que les compétences des acteurs;
- Le développement social vise à la fois à optimiser la participation sociale des groupes cibles de personnes et à prévenir les « rechutes » vers des niveaux de participation sociale moindres et plus coûteux pour les personnes elles-mêmes ou pour la collectivité;
- Le développement social doit respecter, chez les gens qu'on veut aider, leur propre capacité de participation sociale, en emploi ou autrement;
- Le développement social repose sur des actions locales, à l'échelle des personnes qu'on veut aider;
- Le plan d'action doit être compréhensible par le plus grand nombre de personnes possible et non par quelques experts ou organismes seulement.

LES CIBLES

Page 9

Les personnes ciblées seraient celles qui vivent des situations difficiles.

Ces situations difficiles peuvent être d'ordre économique, affectif, culturel, de santé physique ou mentale ou encore d'une pauvreté accidentelle. Il ne semble pas qu'il existe d'expression parfaite pour désigner les personnes ciblées.

Ces personnes ne participent pas ou peu d'une manière active à leur collectivité ou encore elles ne participent pas autant qu'elles le voudraient, qu'elles le pourraient ou qu'elles devraient pouvoir le faire.

Pour reprendre les termes du développement social, ces personnes ne connaissent pas les conditions requises pour participer au progrès et profiter de ses fruits, le plus équitablement possible.

Pour définir plus précisément ces personnes ou groupes cibles, une typologie est proposée sur la base justement du concept de participation sociale.

En elle-même, cette typologie propose un vocabulaire commun aux divers acteurs.

En effet, la façon d'identifier les cibles communes doit faire sens à l'ensemble des acteurs interpellés, au-delà des « problématiques » ou « clientèles » propres à chaque secteur d'activités.

Il appartiendra à chacun des acteurs d'assurer le lien entre ce vocabulaire et les problématiques ou clientèles propres à son organisation ou son groupe.

Les personnes isolées sans participation sociale.

Les personnes dont la participation sociale est passive.

Les personnes prêtes à une participation sociale active.

Les personnes actives socialement mais pauvres.

LES ACTEURS

Page 10

Le développement social et la lutte à la pauvreté interpellent de nombreux acteurs. Tous ces acteurs devraient donc être mis à contribution, d'une manière ou d'une autre, dans la réalisation du plan d'action.

👤 **La Municipalité régionale de comté de Maskinongé (MRC de Maskinongé)**

L'assemblée des maires des municipalités de la MRC constitue le conseil de la MRC de Maskinongé. La vision d'ensemble du développement de la MRC doit émaner des élus municipaux. Ils doivent en être le porteur et le promoteur auprès des intervenants et de leurs citoyennes et citoyens.

👤 **Les dix-sept (17) municipalités de la MRC**

La spécificité propre à chacune des municipalités constitue l'essence de l'identité de la MRC de Maskinongé. Les collectivités locales, par leurs conseils municipaux, sont au cœur du développement de la MRC.

👤 **Le Centre local de développement de la MRC de Maskinongé (CLD)**

Le CLD a comme mission d'assumer le leadership du développement de la MRC de Maskinongé, dans le but d'améliorer la qualité de vie socio-économique et la croissance de la communauté, et ce, par le développement et la diversification des infrastructures, des services, de l'industrie, de l'économie sociale, du tourisme et des affaires.

👤 **La Société d'aide au développement des collectivités (SADC)**

La SADC a comme mission d'offrir un accompagnement et un soutien financier et professionnel à des projets qui contribuent au développement économique et social de notre collectivité.

👤 **La Corporation de développement communautaire de la MRC de Maskinongé (CDC)**

Les organismes communautaires sont des acteurs importants du développement social. Ces organismes visent la transformation sociale de leur milieu, ainsi que la prise en charge des personnes. Leurs missions, fort diverses, auprès de clientèles tout aussi variées, contribuent directement au développement social et à la lutte à la pauvreté. Dans le cadre du développement social, les organismes communautaires représentent des acteurs-clés.

←.....>
La Politique de développement social

Le Centre local d'emploi de Louiseville (CLE)

En plus d'être actif dans la création d'emplois et dans la réinsertion à l'emploi, le CLE offre aussi l'allocation de la sécurité du revenu. Allocation qui, dans le cadre du développement social, représente une des mesures de l'État pour permettre aux personnes de participer socialement.

Le Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Maskinongé (CJE)

Le CJE offre des services d'aide à la recherche d'emploi, d'information scolaire et professionnelle et de développement d'idées d'affaires, aux jeunes adultes âgés de 16 à 35 ans, et ce, sans discrimination à leur statut socioéconomique.

Le Centre de santé de la MRC de Maskinongé

L'accès aux services de santé et la consolidation de ceux-ci pour l'ensemble des citoyennes et citoyens de la MRC sont au cœur des préoccupations du Centre de santé. Au-delà de toutes les autres préoccupations de toutes et tous, la santé et sa prévention sont les pierres d'assises du développement social.

La Chambre de commerce de la MRC de Maskinongé

La mission de la Chambre de commerce est de travailler au bien-être économique, civique, social et culturel de la MRC, ainsi qu'au développement de ses ressources, de promouvoir, de servir les entreprises et de les inciter au bien commun.

Les commissions scolaires

Après la santé, l'instruction est un atout incontournable dans le coffre d'outils permettant une participation sociale positive. Les commissions scolaires sont les actrices principales dans l'encadrement et la diffusion de cette instruction. Leurs rôles sociaux sont à la base du futur de notre société.

Les entreprises d'économie sociale de la MRC de Maskinongé

On désigne par économie sociale : les activités et les organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui répondent à la fois à des impératifs sociaux et économiques; finalité des services aux membres ou à la collectivité, autonomie de gestion, processus de décision démocratique, primauté de personnes et du travail sur le capital dans la répartition des surplus et des revenus, participation, prise en charge et responsabilités individuelles et collectives. L'économie sociale représente un moyen à la fois à l'échelle des collectivités et à l'échelle des personnes.

Les différents organismes sociaux de la MRC de Maskinongé

L'ensemble des organismes sociaux, dont le bénévolat est la ressource principale, offre aux citoyennes et citoyens la possibilité de participer, à leur mesure, au développement de la solidarité culturelle, sportive et sociale.

Les fabriques de la MRC de Maskinongé

La religion a été et est toujours un ciment collectif axé sur le partage, le respect et l'amour des autres. Dans chaque municipalité, les fabriques constituent un point de ralliement important et incontournable.

Les gouvernements

Par leurs politiques et programmes, les gouvernements donnent un appui à la prise en charge des collectivités. Les députés sont donc nos porte-parole et nos supports politiques.

Les CITOYENNES et CITOYENS de la MRC de MASKINONGÉ

LES ENJEUX

Page 13

ENJEUX

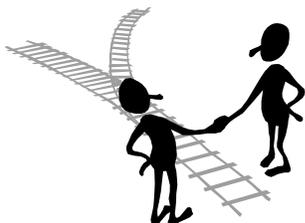
ISOLEMENT



CONSTATS

- ◆ Étendue du territoire
- ◆ Analphabétisme
- ◆ Pauvreté
- ◆ Accessibilité des services
- ◆ Vieillesse de la population
- ◆ Manque d'information
- ◆ Manque de transport
- ◆ Sentiment d'appartenance à la MRC
- ◆ Manque de contacts sociaux
- ◆ Déficiences de toutes sortes

CONCERTATION



- ◆ Identification à la MRC
- ◆ Corporatisme municipal et autre
- ◆ Manque d'information
- ◆ Guerre de clochers
- ◆ Leadership municipal

TOLÉRANCE



- ◆ Ignorance
- ◆ Solidarité sociale
- ◆ Manque d'information
- ◆ Cohérence des messages
- ◆ Intergénérationnelle

PAUVRETÉ



- ◆ Analphabétisme
- ◆ Faible scolarité
- ◆ Familles monoparentales
- ◆ Taux de chômage

LES ENJEUX (suite)

Page 14

ENJEUX

FORMATION



- ◆ Accessibilité des services
- ◆ Centre professionnel manquant
- ◆ Manque de transport

VIEILLISSEMENT



- ◆ Pauvreté
- ◆ Exode des jeunes
- ◆ Politique familiale
- ◆ Relève agricole

SOLIDARITÉ



- ◆ Manque d'implication des citoyens
- ◆ Participation sociale faible
- ◆ Gestion des ressources existantes

EXODE de la POPULATION



- ◆ Transport
- ◆ Qualité de vie
- ◆ Infrastructures culturelles
- ◆ Infrastructures de loisirs
- ◆ Services de proximité
- ◆ Logements famille
- ◆ Diversification économique

La Politique de développement social

CONSTATS

LES ENJEUX (suite)

Page 15

Vous remarquerez que le manque de ressources financières, quoique sous-entendu et évident, n'a pas été considéré comme le problème principal et central de notre territoire.

Une solidarité, un sentiment d'appartenance, un leadership municipal concerté et une vision d'ensemble et solidaire du devenir social et économique furent mentionnés comme la pierre angulaire à nos actions collectives.

Le corporatisme municipal et organisationnel doit absolument céder le pas à la concertation, à la tolérance et à la solidarité.

Il fut aussi, clairement exprimé, que la MRC doit assumer le leadership de l'ensemble de nos démarches collectives.

LES PRIORITÉS

Page 16

Les actions pour le développement social doivent nécessairement tenir compte de la diversité des acteurs en présence, notamment leurs différentes missions et leurs divers champs de compétences.

Lors de la rencontre du 14 juin 2003, les participants ont suggéré un certain nombre d'actions possibles, les voici :

🧠 Promouvoir et faire adopter la politique de développement social.

🧠 Développer, promouvoir et faire adopter une politique familiale.

🧠 Accessibilité de l'information : publi-sac, bulletin municipal, radio communautaire, bottin des ressources, etc.

🧠 Accessibilité aux transports de personnes.

🧠 Développer une vision commune du développement social.

🧠 Structurer l'offre d'activités culturelles et de loisirs.

🧠 Développer et promouvoir une politique environnementale.

🧠 Renforcer l'implication des jeunes et des aînés (projet intergénérationnel).

🧠 Développer des mécanismes de médiation.

🧠 Susciter la création de projets communs à toutes les municipalités.

🧠 Valoriser les projets collectifs.

🧠 Développer des mécanismes de consultation et de communication.

🧠 Maximiser l'utilisation des structures déjà existantes : accessibilité aux locaux et aux loisirs.

🧠 Développer le sentiment d'appartenance à la MRC.

🧠 Susciter et encourager la création de logements locatifs mieux adaptés à nos besoins.

🧠 Encourager une attitude de tolérance, d'écoute, de respect et d'autonomie.

LES PRIORITÉS (suite)

Page 17

🧠 Développer un service de formation aux citoyennes et aux citoyens.

🧠 Créer un centre de formation continue.

🧠 Susciter la création de projets d'aide à la préparation au travail.

🧠 Accessibilité des services : santé, loisirs, culturels, municipaux, etc.

🧠 Développer l'offre d'activités culturelles et de loisirs.

🧠 Développer une plus grande synergie sur la prévention/promotion de la santé.

🧠 Créer une radio communautaire.

Dans la mise en œuvre du plan d'action et de son échéancier, nous devons associer à chaque action, les acteurs interpellés.

Les mécanismes de coordination devront voir à gérer l'ensemble de la mise en œuvre du plan d'action.

LA COORDINATION

Page 18



Il a été reconnu plus haut que le développement social passe par des actions locales et par certaines actions au niveau de la MRC de Maskinongé.

De plus, le partage des expériences locales gagnerait à être organisé au niveau de la MRC de Maskinongé.

Il serait donc recommandé de prévoir un mécanisme de coordination MRC et, si souhaité, un mécanisme de coordination locale.

Lors de la rencontre du 14 juin 2003, l'ensemble des intervenants ont adhéré au principe que le Conseil des maires de la MRC se dote d'une table de coordination en développement social.

Tous croient que la MRC doit assumer le leadership du développement social sur le territoire.

Il a été suggéré d'utiliser et de consolider les structures déjà existantes, plutôt que d'en créer des nouvelles.

La table de coordination de la MRC devrait **au minimum** comprendre des représentants des organismes suivants :

- ↪ Le Conseil des maires de la MRC;
- ↪ La Corporation de développement communautaire de la MRC (CDC);
- ↪ Le Centre local de développement (CLD);
- ↪ Le Centre de santé de la MRC;
- ↪ La Chambre de commerce de la MRC;
- ↪ Le Centre local d'emploi (sécurité du revenu)(CLE);
- ↪ Le Carrefour jeunesse-emploi (CJE);
- ↪ Les commissions scolaires;
- ↪ Les députés provinciaux et fédéraux;
- ↪ La Société d'aide au développement des collectivités (SADC);
- ↪ Les organismes communautaires et sociaux;
- ↪ Des citoyennes et des citoyens;
- ↪ Le Consortium en développement social de la Mauricie.



La question à se poser : « Existe-t-il, dans la MRC, une structure désireuse et capable techniquement, avec un appui financier, de prendre ce mandat ? »

Nous croyons que le Comité local en développement social devrait être le noyau autour duquel la table de coordination de la MRC doit se former.

La Corporation de développement communautaire (CDC) de la MRC de Maskinongé pourrait devenir pour cette table l'expertise technique. Il est bien entendu qu'une participation financière de l'ensemble des acteurs pourrait être sollicitée, afin de permettre à la Table et à la CDC de bien jouer leurs rôles respectifs.

Chaque municipalité pourrait, si elle le désire, se doter d'une table de coordination locale, et ce, afin de favoriser la participation citoyenne au développement social de leur municipalité.

LES INDICATEURS

Page 20



Quelles que soient les actions poursuivies pour le développement social et la lutte à la pauvreté, il est important de mesurer le suivi de ces actions.

Deux types d'indicateurs peuvent être envisagés : **indicateurs de suivi** et **indicateurs d'impacts**. Dans tous les cas, ces indicateurs doivent être convenus entre les acteurs. Le système d'indicateurs devra bien sûr être bien adapté, afin de procéder aux changements de stratégies et d'actions le cas échéant.

Les **indicateurs de suivi** sont la mesure des actions poursuivies; ces indicateurs mesurent ce qui est fait. Malgré la diversité des actions intersectorielles, il serait possible de convenir de certaines mesures communes.

Les **indicateurs d'impacts** mesurent les impacts des actions poursuivies. Ces indicateurs peuvent, dans les faits, être les statistiques qu'on recueille déjà. Différents acteurs peuvent être mis à contribution.

Soulignons qu'il ne s'agit pas nécessairement ici d'entreprendre des études ou des évaluations d'impacts ou encore ce qu'on appelle des recherches évaluatives. Plus simplement, il s'agit de réunir des données, sur une base MRC et locale, afin de documenter l'état de situation relativement au développement social et la lutte à la pauvreté.

L'ÉCHÉANCIER

Page 21



Le développement social et la lutte à la pauvreté requièrent des actions soutenues dont on ne peut mesurer l'efficacité, à court terme seulement.

Le plan d'action proposerait donc un échéancier à moyen terme.

Il ne serait sans doute pas très réaliste de planifier en détail plusieurs années du plan d'action, compte tenu de la nouveauté d'un tel plan dans la MRC de Maskinongé.

À défaut de pouvoir planifier en détail les années sur lesquelles s'étendrait le plan d'action, il est possible de prévoir, en cours de route, une évaluation formative du chemin parcouru.

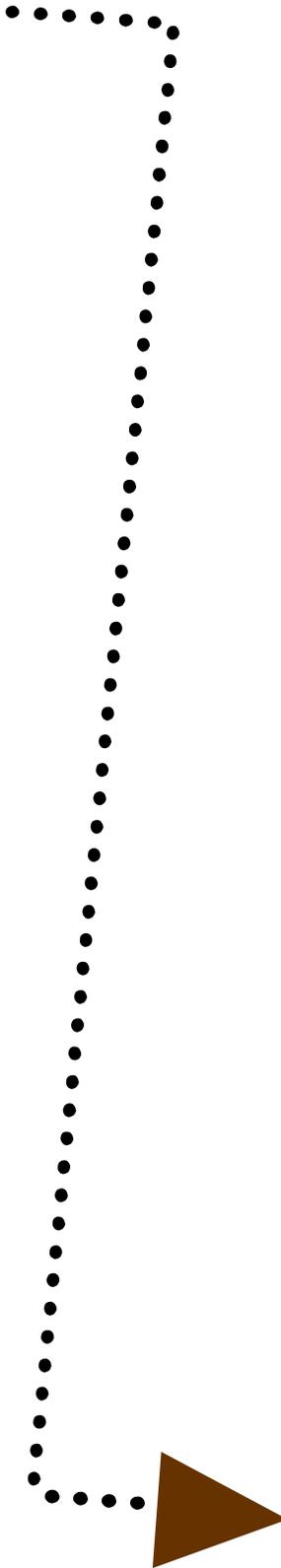
Cette évaluation pourrait être prévue, par exemple, un an après la tenue de la première réunion de la table de coordination.

Les détails de celle-ci pourraient être convenus dès les premiers travaux de la table.

Nous aurons, lors d'une des premières rencontres du **Comité de la politique de développement social de la MRC de Maskinongé**, à déterminer les porteurs, les acteurs et les échéanciers de travail.

Nous pourrions collectivement établir une liste de priorités d'actions plus conforme à nos réalités territoriales et corporatives. Mais il nous apparaît souhaitable de voir haut et loin, même si nous devons nous y rendre plus lentement que nous le souhaiterions toutes et tous.

Développer une solidarité dans la concertation des différences corporatives est un objectif noble et positif. Certaines et certains le croient inatteignable, rappelons-nous que la façon d'évoluer vers un objectif de cette nature est en soi un défi porteur d'avenir et de réussite.



La production de ce document a été réalisée par :

Guy André — Centre de santé de la MRC de Maskinongé;

Simon Boucher — Sécurité du revenu;

Julie Lemieux — SADC de la MRC de Maskinongé;

Denis McKinnon — CDC de la MRC de Maskinongé;

Martin Miron — CLD de la MRC de Maskinongé;

Marc Sévigny — Coopérative Adirondak.

Mise en page :

Lynda Chabot — CDC de la MRC de Maskinongé.